

AVIS DE CONVOCATION



Séance ordinaire du conseil d'établissement
Mardi le 9 juin 2026 à 18 h
Local salle de conférence – Local 118.A
Proposition d'ordre du jour

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.

	Rôle du CÉ LIP	Temps
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance	Art. 61	2 Min
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Adopter	2 Min
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2026	Adopter Art.69	5 Min
4. Période réservée au public	Informers	5 Min
5. Décisions ou consultations		
5.1 Présentation de nouvelles entrées et sorties éducatives	Approuver Art.87	5 Min
5.2 Budget annuel initial 2026-2027 – École et SdG – Résolution - Adoption du budget de l'école 2026-2027;	Adopter Art. 95	10 Min
5.3 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence – Présentation du plan lutte; – Évaluation annuelle du plan lutte;	Approuver Art. 75.1 et 83.1	10 Min
5.4 Présentation du rapport annuel de la présidente	Adopter Art. 82	10 Min
5.5 Acte d'établissement	Approuver Art. 93 et 110.4	5 Min
5.6 Manuels scolaires et matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études Contribution financière des parents – Liste des effets scolaires et cahiers d'exercices – Frais de reprographie	Informers Art. 96.13 Consulter Art. 96.15 Approuver Art. 77.1, 212.1 et 256	5 Min 5 Min
5.7 Service de garde – Guide de fonctionnement; – Proposition journées pédagogiques 2026-2027;	Adopter Art. 256	10 Min
5.8 Campagne de financement année scolaire 26-27	Art. 94	10 Min
5.9 Choix d'une date pour l'assemblée générale annuelle de parents en septembre 2026	Consulter Art. 94	5 Min
5.10 Traiteur – Année scolaire 26-27 – Lien : L'Effet Boeuf-Boucherie à la ferme, traiteur scolaire et événementiel	Consulter Art. 110.3	10 Min
6. Informations		
6.1 Inauguration et rénovations de l'école	Informers	5 Min
6.2 Nouvelles de l'école	Informers	5 Min
6.3 Parole aux représentants de l'école	Informers	3 Min
7. Correspondance	Informers	2 Min
8. Questions diverses		2 Min
9. Date de la prochaine assemblée, à déterminer lors de l'assemblée générale de parents en septembre 2026		2 Min
10. Levée de l'assemblée		2 Min

Termes	Définition
Adopter	Ce terme signifie le fait de prendre une décision à partir d'une proposition. Il inclut le pouvoir de modifier en tout ou en partie la proposition.
Approuver	Ce terme signifie le fait de donner ou non son accord à une proposition faite par le directeur d'école, et ce, sans modification. Ce pouvoir est plus restreint que le pouvoir d'adopter du fait qu'il concerne des propositions qui touchent des responsabilités attribuées au personnel de l'établissement. Il est également possible de rejeter, en bloc, ce qui est proposé.
Consulter	Ce terme signifie le fait de solliciter l'avis d'une personne en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis ne lie pas l'instance décisionnelle.
Proposer	Élaborer, préparer et soumettre une proposition pour fins d'adoption ou d'approbation.
Quorum	Le quorum au conseil d'établissement est la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. (Lip, art.61)